



Doc. 16254

16 septembre 2025

Absence de mise en œuvre par Malte des mesures visant à protéger les journalistes

Question écrite n° 800 au Comité des Ministres

de Mme Albana VOKSHI, Albanie, Groupe du Parti populaire européen

En avril 2016, Malte a signé la Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. Dix-huit mois plus tard, en octobre 2017, Daphne Caruana Galizia a été assassinée.

En 2021, la Commission européenne a publié sa Recommandation concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne, qui fait référence à la Recommandation du Conseil de l'Europe.

En 2025, Malte n'a toujours pas mis en œuvre ni la Recommandation du Conseil de l'Europe, ni celle de l'Union européenne, relatives à la sécurité et à la protection des journalistes.

M^{me} Vokshi

demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres demandera-t-il à Malte d'expliquer pourquoi elle n'a pas encore mis en œuvre les Recommandations sur la sécurité des journalistes, y compris la CM/Rec(2016)4, et de préciser comment l'État maltais assure, en pratique et en droit, la sécurité des journalistes dans l'intervalle?

